

899

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Résiliation du marché relatif aux travaux pour l'aménagement de deux carrefours à feux rues GOUASSEM – OLRy – DEUX VALLEES

P.J. : 1 projet de délibération

Afin de faciliter la circulation entre les quartiers du Centre-Ville, de la Vallée du Tir et de la Vallée des Colons, la Ville de Nouméa a autorisé, par délibération n° 2016/621 du 10 mai 2016, la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement de deux carrefours à feux rues GOUASSEM – OLRy – DEUX VALLEES.

En effet, les intersections de la rue GOUASSEM avec la rue OLRy et la route des DEUX VALLEES sont gérées par une signalisation inadaptée aux trafics élevés des heures de pointe, entraînant une saturation rapide du barreau. Par ailleurs, les traversées piétonnes restent difficiles. L'objectif de ces travaux visait donc à réaménager ces carrefours en mettant en place un système de gestion des flux adapté aux niveaux de trafic rencontrés et sécurisant les traversées piétonnes.

Ces travaux consistaient en :

- la création d'une bretelle de tourne-à-droite;
- la mise en place de signalisation lumineuse tricolore aux deux carrefours ;
- le prolongement et l'amélioration du réseau d'éclairage public ;
- la réfection du revêtement de chaussée ;
- un élargissement du trottoir nord en tranche conditionnelle.

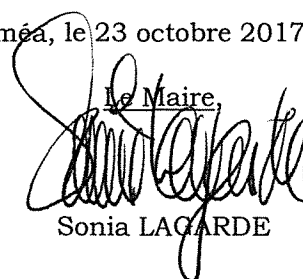
Le marché n° 98 218 2016T 066 a été attribué à la société JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE pour un montant de 58.712.126 F/CFP avec un délai de réalisation de 4 mois, tranche conditionnelle comprise.

Par courrier du 14 juin 2017, le gérant de l'entreprise JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE a sollicité la résiliation du marché visé supra en raison de l'impossibilité de réaliser les travaux en toute sécurité en maintenant une circulation par alternance. En outre, le dévoiement nécessaire d'une conduite électrique haute tension à faible profondeur découverte en cours de chantier ne permet pas de garantir le respect de l'enveloppe financière du marché.

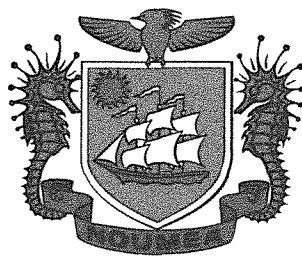
Il est donc proposé au conseil municipal, conformément à l'article 45 du cahier des clauses administratives générales, de résilier le marché n° 98 218 2016T 066 conclu le 16 août 2016 avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE. Un nouvel appel d'offre, intégrant l'ensemble de ces problématiques, sera relancé dès que possible.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

899



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
M.	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Francine BEYNEY
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Charles ERIC
M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 41	M.	Christophe OBLED	M.	Jean-Claude BRIAULT
Nombre de votants	: 49	Mme	Karine DESTOURS	M.	Gilles UKEIWE
(8 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 899

résiliant le marché relatif aux travaux pour l'aménagement de deux carrefours à feux rues
GOUASSEM – OLRYS – DEUX VALLEES

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal n° 2016/621 du 10 mai 2016 autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement de deux carrefours à feux rues GOUASSEM – OLRYS – DEUX VALLEES,

VU le marché n° 98 218 2016 T 066 conclu le 16 août 2016 avec JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE,

VU le courrier de la société JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE en date du 14 juin 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/757 du 23 octobre 2017,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le marché n° 98 218 2016 T 066 conclu le 16 août 2016 avec JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE pour l'aménagement de deux carrefours à feux rues GOUASSEM – OLRYS – DEUX VALLEES est résilié.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province sud et notifiée à JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	-	2
JEAN LEFEBVRE		
PACIFIQUE	-	1

Le Maire,
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **20 NOV. 2017**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.

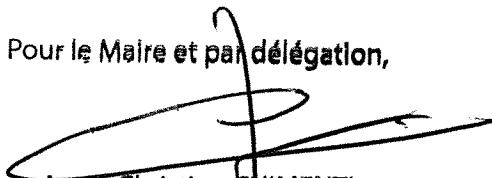


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances